



SORORITÉ • SOLIDARITÉ • ACCUEIL

Bilan 5 mois d'activité 2019 Mai-octobre 2019

Bilan des permanences

L'association SOROSA tient des permanences de 3 à 4 heures réparties ainsi :

- lundi matin et vendredi après-midi : pour les femmes
- mercredi après-midi : tout public
- samedi après-midi : jeunes

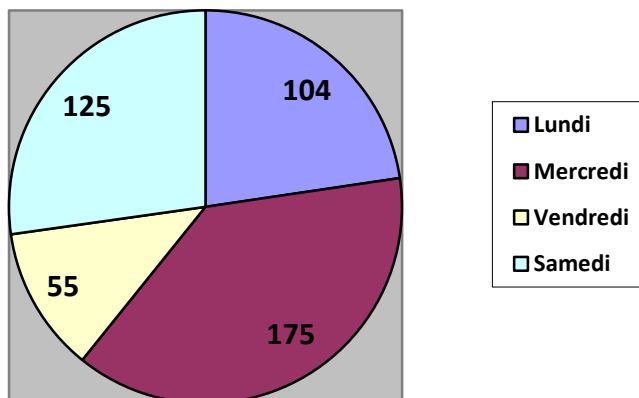
Dans les faits, il n'est pas simple de « compartimenter » les personnes accueillies, mais cela se fait de plus en plus au fil de temps avec les personnes habituées.

Trois personnes tiennent les permanences :

- Anne O. (permanence du lundi matin) ;
- Nordy G. (permanences du mercredi, vendredi et samedi) ;
- Cathy C. (permanence du samedi également).

Sur ces 5 premiers mois, nous avons reçu **459 personnes** en permanence.

Ces personnes se répartissent de la façon suivante :



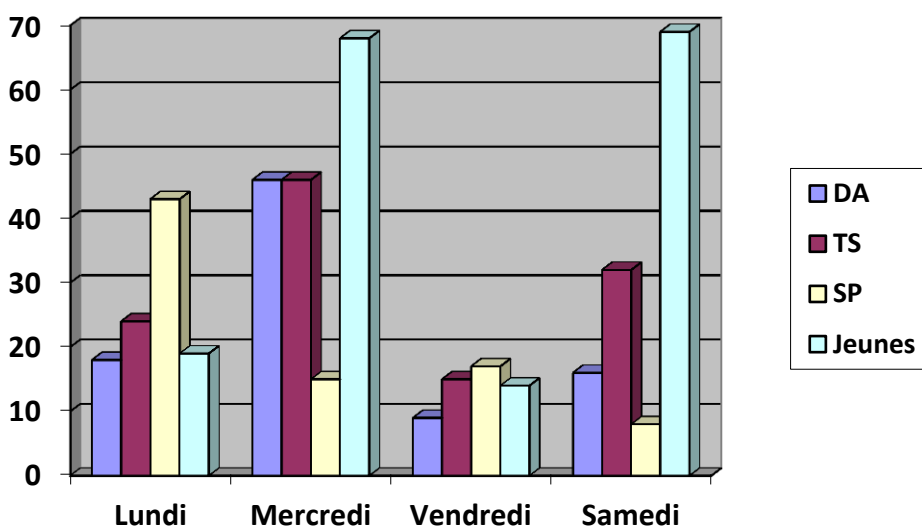
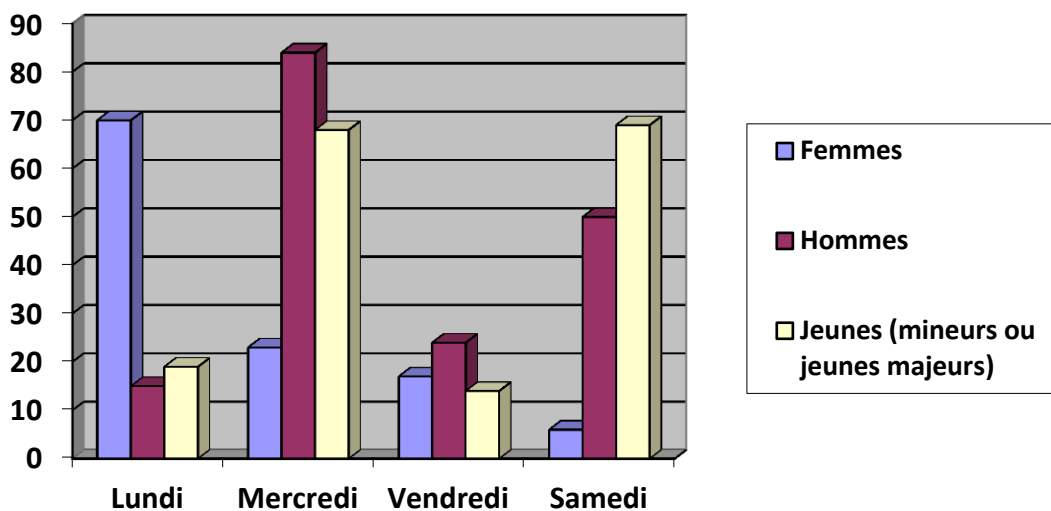
La permanence du mercredi est extrêmement sollicitée ; il est impossible de la contenir dans les horaires impartis (14 h – 17 h), elle termine systématiquement à 19 h. Cela ne comprend que le temps d'écoute et d'entretien avec les personnes reçues, il faut en outre une journée complète ensuite pour la rédaction des courriers demandés, les recherches nécessaires, le montage des dossiers (parfois 2 jours).

Il en va de même avec la permanence du samedi, elle aussi très fréquentée et extrêmement soutenue en termes de cadence.

Suite à notre AGE d'octobre 2019, il a été décidé que Vanessa L. viendrait en renfort sur les permanences du mercredi une semaine sur deux. Néanmoins, il s'avère nécessaire de prendre une

personne en service civique dans un premier temps, puis une personne salariée à moyen terme afin de répondre à cette demande.

Les personnes reçues en permanence :



DA : Demandeur.se.s d’asile

TS : Titre de séjour (comprend les personnes statutaires, protection subsidiaire, toutes les personnes ayant un titre de séjour)

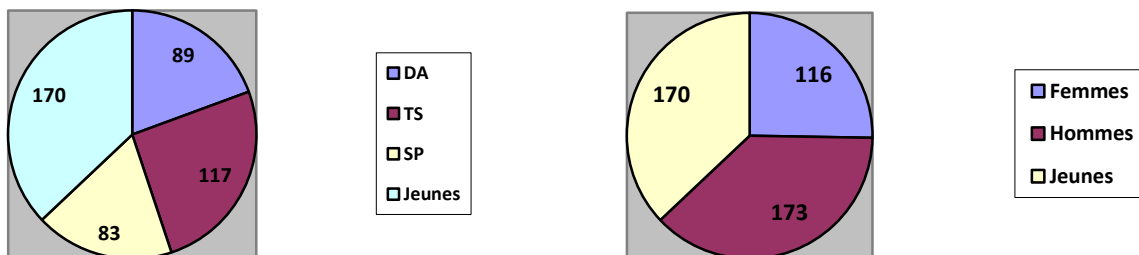
SP : Sans papiers

Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs, indépendamment du fait qu’ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

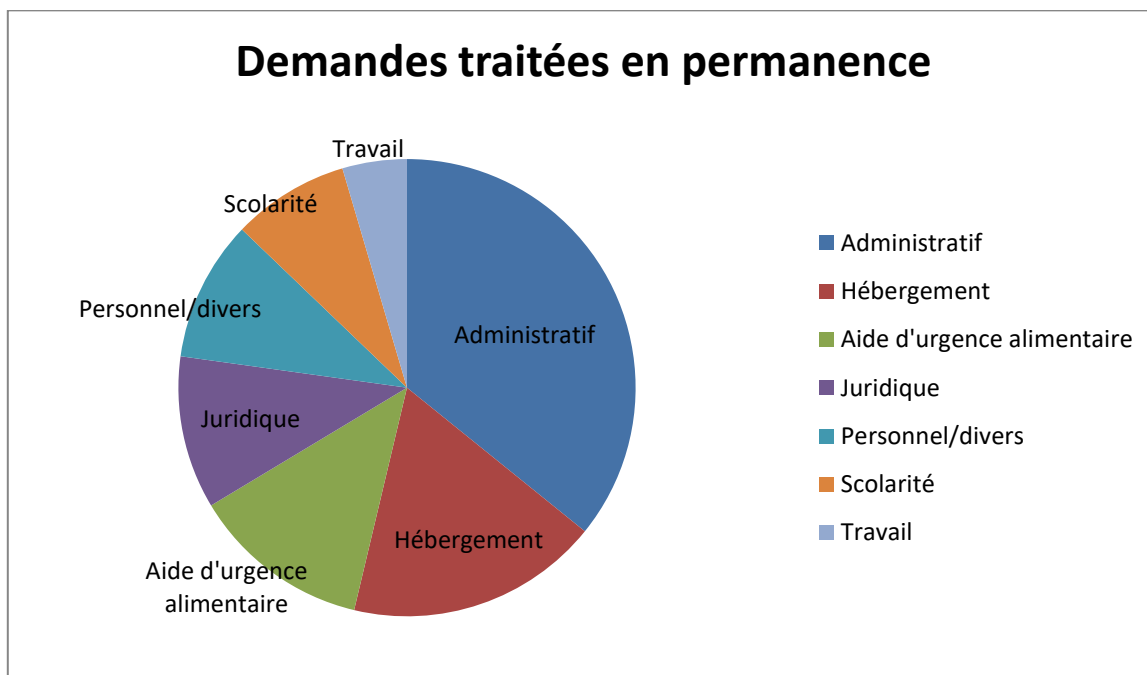
Ces chiffres nous paraissent à la fois excessivement satisfaisants, témoignant de l’importance de notre travail, de la nécessité de notre association, de la pertinence de notre projet et de nos initiatives ; ils témoignent également de la confiance des personnes que nous accompagnons puisqu’ils ne font qu’aller croissants.

Néanmoins, ils s’accompagnent également d’un constat amer : celui dont nous avons d’ores et déjà conscience, l’échec de l’accompagnement des personnes exilées. Dans un monde idéal, nous ne devrions pas avoir à accompagner des personnes qui le sont d’ores et déjà (DA, RE en partie, et Jeunes en partie). Et pourtant, en regardant les chiffres, il s’avère que ces personnes représentent la majorité des personnes qui nous sollicitent.

Il faut voir ici la baisse des effectifs de personnels travailleurs sociaux dans tous les domaines confondus, qui n'ont plus le temps de répondre aux demandes et renvoient vers des associations de bénévoles ou pour certains refusent de traiter certaines problématiques spécifiques tout simplement. L'État, à travers ses délégations de service public, s'appuie d'ores et déjà sur des associations, mais ces dernières ne suffisent pas à mettre en œuvre un accompagnement digne et suffisant des personnes exilées ; faute de moyens, elles renvoient à leur tour vers des associations sans financement public. Les bénévoles pallient les manquements de l'État.



Les demandes traitées en permanence



La majeure partie des demandes des personnes reçues en permanence touche à l'administratif en premier lieu, puis concerne l'hébergement, l'aide alimentaire, et l'assistance juridique.

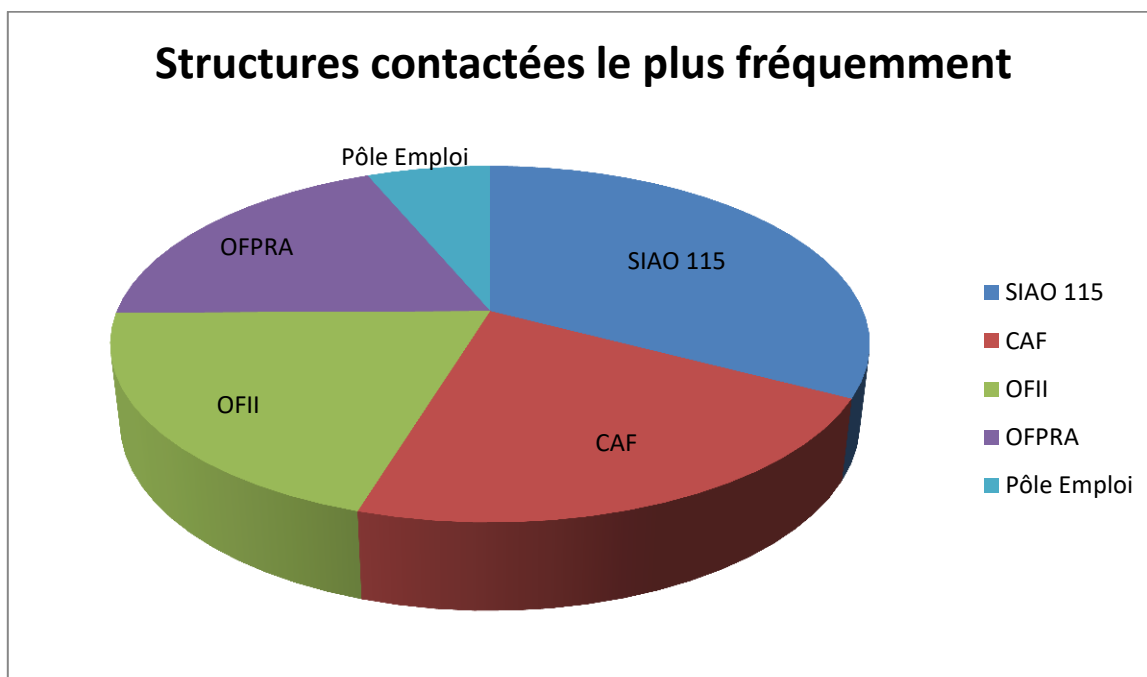
Les structures que l'on nous demande le plus régulièrement de contacter sont répertoriées dans le graphique suivant. Ne sont pas mentionnées **toutes** les structures que nous contactons, mais celles pour qui les demandes sont les plus récurrentes. Soit parce que les demandes sont directement liées à la structure opérante (exemple de l'hébergement d'urgence et du 115), soit parce que le fonctionnement de ladite structure engendre de fortes demandes. C'est particulièrement le cas de la CAF et de Pôle emploi, qui multiplie les courriers ou mails, incompréhensibles pour des personnes

ne maîtrisant pas le jargon administratif français, et qui par ailleurs exigent une quantité drastique de documents et/ou de procédures à échéances fixes et/ou modulables.

C'est également le cas de l'OFII et de l'OFPRA, régulièrement en retard de traitement sur les dossiers (CMA ou traitement de la demande d'asile/traitement de la protection et des actes liés à celle-ci), qui engendrent des difficultés considérables pour les personnes concernées : retard de paiement (personnes laissées plusieurs mois sans argent, sans hébergement...), retard d'envoi d'actes civils (qui entraînent la suspension des droits ouverts à la CAF ou les empêchent, et de fait, laissent également les personnes de nouveau sans argent durant plusieurs mois...); retard du traitement de la demande d'asile.

Outre les retards/suspensions de droits entraînant les situations désastreuses évoquées ci-dessus, il est nécessaire d'évoquer la situation psychologique des personnes concernées. Placées dans des situations plus que précaires, il leur est impossible de pouvoir envisager une reconstruction vis-à-vis des traumatismes que beaucoup ont subis. Davantage encore marquées par ces complexités administratives, les personnes sombrent. Alors même que nous voudrions œuvrer et passer du temps à « simplement » les écouter et partager leur désarroi, nous voilà réduites à tenter de trouver des solutions pour pallier les urgences.

Ici encore, la nécessité d'une personne, voire deux personnes supplémentaires à plein temps devient impérieuse, afin de pouvoir prendre le temps de recevoir dignement chacun.e et, outre le traitement des problèmes administratifs, juridiques, et autres, de pouvoir offrir la solidarité pleine et entière que nous souhaitons, sans être débordées par l'urgence.



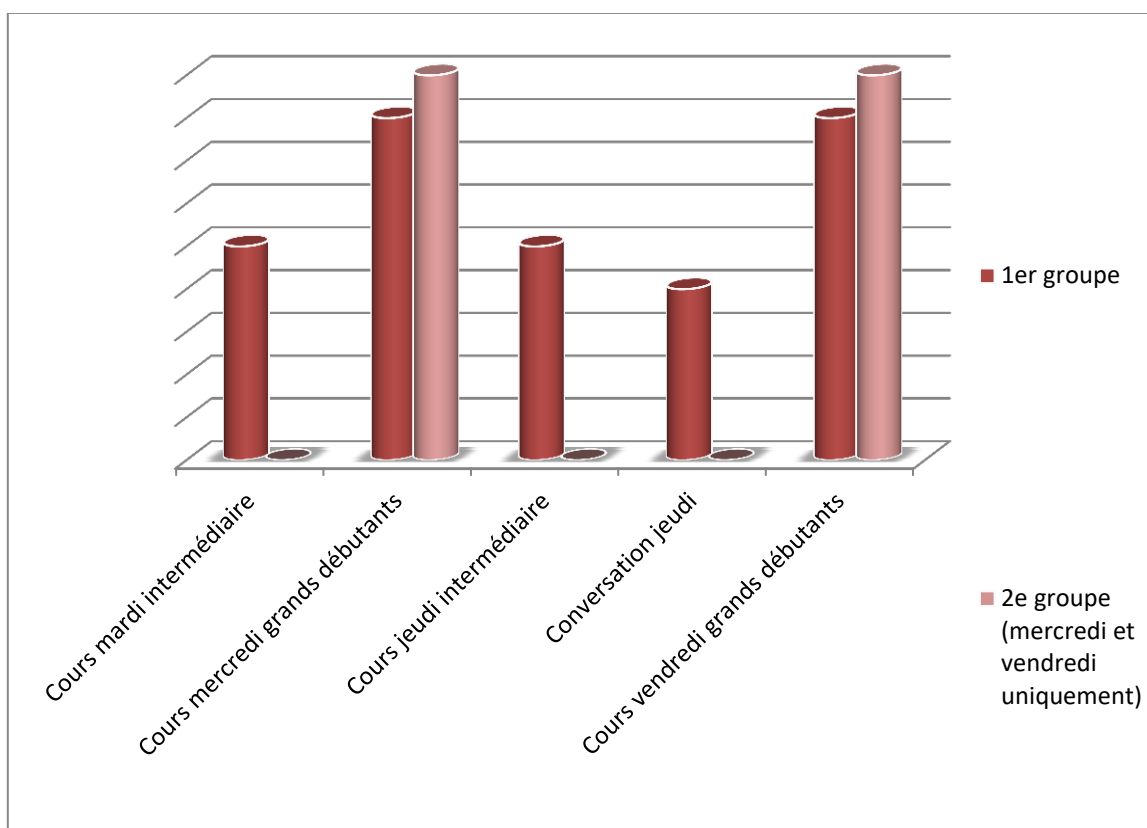
Bilan des cours de FLE

L'association dispense 14 h de cours ou d'activités FLE chaque semaine, ainsi réparties :

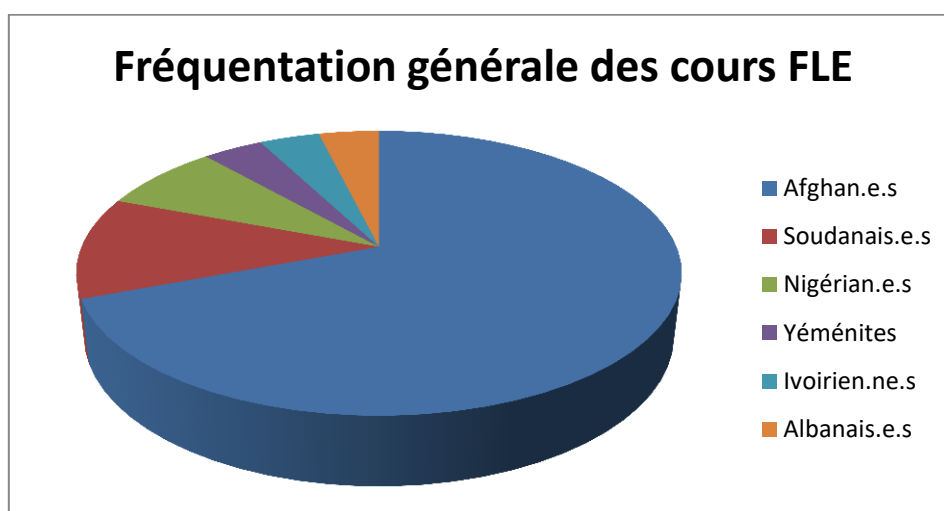
- mardi 2 h de cours de FLE, niveau intermédiaire par Philippe L.
- mercredi et vendredi 8 h de cours de FLE, niveau grands débutants par Nordy G.
- jeudi 2 h de cours de FLE par Perrine H.
- jeudi 2 h de conversation, niveau intermédiaire par Manya A.

D'ores et déjà délivrées de façon bénévole avant la création officielle de l'association, ces activités ont bénéficié en 2018 à 53 personnes. Les premières à avoir suivi les cours ont pu acquérir en un an (juin 2018-juin 2019) le niveau A1 ou A2.

Fréquentation des activités/cours de FLE



Fréquentation générale des cours FLE



Bilan de l'accompagnement des jeunes majeurs

L'association loue des appartements qu'elle met à disposition de jeunes majeurs isolés, pris en charge par le service Enfance Famille du Conseil départemental et privés de logement.

Cette mise à disposition d'appartements – le plus souvent partagés – est temporaire, le temps aux jeunes d'être autonomes et de disposer de leur propre logement.

Considérant l'effectif de nos bénévoles, il ne nous est actuellement pas possible d'assurer un passage aussi régulièrement que nous le souhaiterions dans les appartements partagés. Il serait en effet souhaitable de pouvoir passer au moins une fois par semaine voir chaque jeune, alors que pour le moment nous ne pouvons le faire que toutes les deux, voire trois semaines. Ici encore, nous ne pouvons que pallier l'urgence de l'hébergement mais n'assurons pas un bien-être satisfaisant du point de vue de l'échange, qui se fait davantage par les visites au bureau ; ces dernières « empiètent » donc sur les temps de permanence, d'ores et déjà très chargées (voir premier point).

Une personne en emploi salariée, voire dans un premier temps, une personne en service civique pourrait assurer cette mission d'effectuer des visites dans les appartements et ces échanges nécessaires au bien-être des jeunes.

